



CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission des finances

PREAVIS N° 11/2025

Comptes 2024 de la Commune d'Oron



Conseil
communal

Commune d'Oron
Grand-Rue 6
1607 Palézieux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 2 et 10 juin 2025 à Palézieux. Mme Ariane Jordan, Boursière, et M. Olivier Sonnay, Syndic ont volontiers répondu à toutes nos questions lors de notre séance du 10 juin 2025 et nous les en remercions.

La Commission des finances remercie chaleureusement la boursière et l'ensemble de son équipe et félicite la Municipalité pour la très bonne qualité du document présenté, les explications fournies au travers des remarques et observations figurant dans le document sur les comptes ainsi que le très bon résultat enregistré sous l'exercice sous revue.

Appréciation globale du résultat

-L'année 2024 se solde, après des amortissements obligatoires du patrimoine administratif de 2'719'401 CHF, des amortissements complémentaires de 159'013 CHF, une attribution de réserves de 2'000'000 CHF par un excédent de revenus de 151'110 CHF. Ce résultat correspond à un écart positif de 1'052'310 CHF par rapport au résultat négatif attendu de 901'200 CHF dans le budget 2024.

-La marge d'autofinancement de la Commune pour 2024 se monte à 4'584'708 CHF (6'930'811 en 2023). Elle permet de couvrir le 100 % des investissements nets car ceux-ci ont été modérés en 2024. Cette année, ils ont pu être financés par la caisse communale à hauteur de 213.62 %.

-Le montant brut de ceux-ci s'élève à 2'630'866 CHF (5'040'209 CHF en 2023), diminué de recettes diverses, le solde net est de 2'146'236 CHF (4'003'478 CHF en 2023).

-De ce fait, deux emprunts ont pu être remboursés pour 2'492'000 CHF, ce qui diminue le montant de la dette et entraîne une diminution de l'endettement brut total. Celui-ci s'élève à 9254 CHF par habitant (9837 CHF en 2023) et l'endettement net à 6'544 CHF (7'184 CHF en 2023).

La quotité de dette brute pour 2024 s'élève à 152.33%. (153.80 % en 2023, 170.29 % en 2022), ce qui est considéré comme un taux « moyen » (val. idéale <100%).

-Le résultat 2024, après deux années exceptionnelles, correspond aux résultats antérieurs à 2022 ; la marge d'autofinancement retrouve les moyennes usuelles et couvre, cette année encore, la totalité des investissements. Ce bon résultat est lié principalement à des revenus fiscaux supplémentaires à nos prévisions budgétaires pour 1'701'000 CHF, un décompte péréquatif en notre faveur, et les charges maîtrisées.

-De ce fait, en plus, d'affecter la taxe pour l'usage du sol de 245'457 CHF au fonds de réserve relatif à la politique climat communale (PECC), une attribution de 2'000'000 CHF a été effectuée dans un nouveau fond de rénovation pour le patrimoine financier.



La Commission des finances a posé de nombreuses questions à Mme Ariane Jordan, boursière et à M. Olivier Sonnay, Syndic, sur l'ensemble des comptes. Toutes les questions ont trouvé réponses et la commission ne les énumère pas dans ce rapport mais tient à relever toutefois les points suivants :

- La rubrique 45 « Ordures ménagères et décharge », sous-rubrique « ordures ménagères » présente un résultat positif, d'un montant de 73'544 CHF, versé sur le fond de réserve dédié.
- La sous-rubrique « Déchetterie » a quasi atteint l'équilibre (négatif de 13'377 CHF, 1,8%).
- La rubrique 46 « Réseaux égouts et épuration » présente un résultat négatif, qui a été compensé par une reprise du compte réserve à hauteur de 446'227 CHF, soit 30.9 % de la charge totale de la rubrique. Un amortissement complémentaire de 159'013 CHF a été effectué. Au budget, la reprise de réserve de 459'500 CHF était prévue. Cette situation de « déficit » sera à étudier et à tendre vers l'équilibre à l'avenir.
- La rubrique 81 « Service des eaux » indique un prélèvement sur le fond de réserve dédié de 288'816 CHF au lieu de 590'300 CHF prévu dans le budget.

Comptes par nature

- La rubrique 30 « Autorités et Personnel » indique une augmentation entre les comptes 2023 et 2024 de 464'259 CHF, 12,9%, dont 2% pour le coût de la vie.
- La rubrique 32 « Intérêts passifs » indique une diminution de charges de 76'428 CHF passant de 253'000 CHF au budget à 176'572 dans les comptes 2024 ; ceci grâce au remboursement de deux emprunts.

Remarques complémentaires

Fonds de réserve

Les fonds de réserve totalisent 12'839'061 CHF à fin 2024. Il est souligné que la couverture financière de ces fonds est de 62.14 % contre 71.18 % à fin 2023. Le fond de réserve pour l'eau a été diminué en 2024 de 49.1%, soit un solde à fin 2024 de 299'346 CHF.

Rapport BDO SA

Le rapport du 15 avril 2025 de la fiduciaire BDO SA nous indique que:

« Il ressort de nos contrôles que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, ne recèlent aucune anomalie significative et que ceux-ci sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ».



Au vu de ce qui précède, la Commission des finances à l'unanimité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

d'adopter les Comptes 2024 de la caisse communale de la Commune d'Oron

Oron, le 10 juin 2025

Abel Demieville

Patrick Ernst

Yoan Hunziker

Fanny Meyer

Simon Rod

Michel Bovy, président rapporteur

